

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 10 octobre 2022
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Daniel Pasche
Scrutateurs : Mme Sylvie Chapuis
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Daniel Pasche, ouvre la troisième séance du Conseil Communal de l'année à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Victor Agassiz suite à la démission de Mme Laurence Bellon
3. Procès-verbal du 27 juin 2022
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e) en remplacement de Mme Laurence Bellon
7. Préavis municipal no 13/2022
Etude « paysage et patrimoine »
8. Préavis municipal no 14/2022
Prolongation de la zone réservée de la localité d'Essertes
9. Préavis municipal no 15/2022
Réfection du chauffage du local de lutte d'Oron-la-Ville
10. Préavis municipal no 16/2022
Traitement et indemnités des membres de la Municipalité
11. Préavis municipal no 17/2022
Préavis complémentaire au préavis 03/2021 de la Municipalité d'Essertes Crédit d'investissement complémentaire de CHF 75'000.-TTC pour le remplacement par du LED des lampes de l'éclairage public à la Route d'Oron et à la Rue du Village à Essertes
12. Réponse au postulat déposé par Mme Anne-Cécile Uldry
Postulat pour un plan climatique de la commune d'Oron

13. Postulat Groupe Parti Socialiste & sympathisant.e.s
Pour une stratégie d'économie d'eau efficace au niveau communal
14. Postulat Mme Christine Bise Demay
Panneaux électoraux
15. Divers et propositions individuelles

Appel

- 65 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Victor Agassiz en remplacement de Mme Laurence Bellon

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. Victor Agassiz, suite à la démission de Mme Laurence Bellon.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Victor Agassiz** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

65 conseillers sont présents (sur 65) après cette assermentation.

PV du 27 juin 2022

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Patrick Minet**, demande la modification suivante : Préavis 11/2022, p. 7 : il indique qu'il faut s'assurer de bien pouvoir différencier l'intensité de l'éclairage pour le passage pour piéton du reste de la rue. Ceci permet de moduler l'éclairage de la rue tout en garantissant l'éclairage de sécurité.
- M. Jérôme Vinay, concernant le point « commissions thématiques », désire préciser qu'il a dit « raisonnablement » ambitieuses, au lieu d'ambitieuses.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce une modification de l'ordre du jour : au point 6, qui devient 6.1, « nomination d'un(e) scrutateur(trice) » au lieu de scrutateur(trice) suppléant(e), et rajout d'un point 6.2 « nomination d'un nouveau délégué au VOG ». Il passe la parole à la Municipalité pour des informations complémentaires.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que le VOG a besoin d'un nouveau délégué pour assurer la présidence. Suite à la fusion avec Essertes, et suivant le nombre d'habitants actuels, la commune d'Oron peut disposer d'un nouveau délégué à cette association. La séance a lieu ce jeudi et il propose la candidature de M. Thierry Menétrey.
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur la modification de l'ordre du jour.

Résultat : La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Point 6.1 : Nomination d'un(e) nouveau/nouvelle scrutateur(trice).

Point 6.2 : Nomination d'un nouveau délégué au VOG.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous, il fait part des communications suivantes :
 - Tour de Romande 2024 : Oron est candidate comme l'édition 2021 était moins importante que prévue au départ ; plus d'informations suivront.
 - Système de facturation eBill : la commune a souscrit à ce service pour l'envoi des factures par courriel à ceux qui le souhaitent.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, présente le programme des mesures énergétiques.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, présente la Politique jeunesse, étude des besoins de son dicastère.
 - Entente scolaire intercommunale, réorganisation administrative : suite à la démission de la secrétaire, c'est la bourse d'Oron qui a repris la partie financière.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, annonce les mesures d'urgence si pénurie d'électricité pour l'administration.
 - La réponse au postulat pour une chambre funéraire, sera donnée lors du Conseil de décembre 2022.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, présente les points suivants :
 - Réfection du pont CFF d'Oron-le-Châtel, : il résume le premier rapport qui n'est pas réjouissant.
 - Traversée de Palézieux-Village, état des travaux.
 - Vendanges Clos d'Oron, présente un bilan.
 - Parc à vélos à la Place de la foire à Oron-la-Ville, création en bois à l'essai.

Nomination d'un(e) scrutateur(trice)

- **Le Président du Conseil informe** qu'il faut nommer un(e) nouveau/nouvelle scrutateur(trice) suite à la démission de Mme Laurence Bellon. Il demande s'il y a des propositions.
- **M. Florian Meyer** propose M. Victor Agassiz.
- **M. Victor Agassiz** confirme qu'il accepte.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'élection se fait par acclamations.

Résultat : M. Victor Agassiz est élu nouveau scrutateur.

Nomination d'un nouveau délégué au VOG

- **Le Président du Conseil informe** qu'il faut nommer un nouveau délégué au VOG comme demandé par la Municipalité.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal,** propose M. Thierry Menétrey.
- **M. Thierry Menétrey** confirme qu'il accepte.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'élection se fait par acclamations.

Résultat : M. Thierry Menétrey est élu délégué au VOG.

PREAVIS N° 13/2022 **Etude « paysage et patrimoine »**

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents des commissions ad hoc puis des finances.
- **M. Sébastien Massard,** Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet,** Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic,** informe que le mécanisme est compliqué et donne une information générale avec des précisions sur la qualification des fermes.
- **Mme Françoise Leemann** constate que le PGA en zone à bâtir est en discussion mais il est traité en parallèle.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic,** indique qu'Essertes a un peu d'avance et que le dossier est très complexe. Il faut harmoniser les règlements. L'examen préalable est prévu en début d'année prochaine et la mise à l'enquête du PGA suivra après remarques éventuelles du canton.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 13/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 14/2022
Prolongation de la zone réservée de la localité d'Essertes

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Présidente de la commission ad hoc.
- **Mme Françoise Leemann**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Françoise Leemann** demande si la date du 7 novembre 2025 est réaliste.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, constate qu'en matière d'aménagement du territoire, il faut de la patience. Il pense que la commune va y arriver et ainsi avoir un règlement unique.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 14/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 15/2022
Réfection du chauffage du local de lutte d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et des finances.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis.
- **M. Philippe Demierre** revient sur le problème déjà soulevé par la COGEST d'équité de traitement des sociétés locales. Il trouve que le montant à rembourser sur 10 ans par le club de lutte est élevé.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, tient à dire que ce n'est pas facile d'avoir une équité entre sociétés locales. Le club de lutte dispose de la salle entièrement 7 jours sur 7. Contrairement à d'autres sociétés qui ont une salle qu'un soir par semaine. Il trouverait dommage de ne pas saisir cette opportunité de remboursement dont le montant est calculé sur 10 ans.
- **M. Florian Meyer** revient sur l'intervention de M. Demierre et constate que ce dernier ne voulait pas porter préjudice. Il avait compris que chaque commune faisait différemment avant la fusion. Il comprend bien la difficulté.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que la mise en service de la nouvelle salle triple a demandé un gros travail de planification d'utilisation entre sociétés locales. Le foot a accès au terrain de foot. Le club de lutte à sa salle. C'est impossible de mettre toutes les sociétés locales sur la même égalité de traitement. Les besoins sont différents pour chacune. Le remboursement sur 10 ans par le club de lutte représente un montant de CHF 5'000.- par année et le club en a l'usufruit.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 15/022, est accepté à l'unanimité.

A noter que les décisions prises par le Conseil communal valident également l'amendement de la Municipalité.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, souligne que le nouveau bâtiment est équipé avec des énergies renouvelables.

PREAVIS N° 16/2022
Traitement et indemnités des membres de la Municipalité

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et des finances.
- **M. Jérôme Vinay**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Jérôme Vinay**, Président de la commission ad hoc, demande si la directive citée lors de la séance de la commission ad hoc a été faite.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond qu'elle a été validée en Municipalité et qu'elle contient le détail des frais.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 16/2022 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 17/2022
Préavis complémentaire au préavis 03/2021 de la Municipalité d'Essertes Crédit d'investissement complémentaire de CHF 75'000.-TTC pour le remplacement par du LED des lampes de l'éclairage public à la Route d'Oron et à la Rue du Village à Essertes

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et des finances.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, revient sur la remarque de la COFIN. Les travaux avaient déjà été entrepris par la commune d'Essertes avant la fusion. Il est donc difficile de changer d'entreprise et d'avoir une entreprise de notre commune.
- **M. Patrick Minet** demande si ce sera équipé par de la télégestion intelligente ou si c'est prévu.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que c'est intégré.
- **M. Jérôme Vinay** demande si l'installation présentée aura la possibilité d'être éteinte.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il aimerait bien mais le problème reste l'éclairage des passages piétons. Si la commune éteint les lampadaires de la rue, ceux des passages piétons le sont également, et ce n'est pas autorisé.
- **M. Florian Meyer** demande si le système prévu sans LED était un choix ou un oubli.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que les anciennes lampes sont encore visibles et toujours en fonction. C'est un grand investissement et peut-être que cela faisait beaucoup pour la commune d'Essertes.
- **Le Président du Conseil**, qui était Président du Conseil Général d'Essertes, confirme que le coût financier était un problème.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 17/2022 est accepté à l'unanimité.

**Réponse au postulat de Mme Anne-Cécile Uldry
Postulat pour un plan climatique de la commune d'Oron**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Romain Richard, Municipal.
- **M. Romain Richard, Municipal**, fait une synthèse de la réponse de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** remercie la Municipalité et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** remercie la Municipalité. Il demande l'échéancier et s'il y aura une démarche participative.
- **M. Romain Richard, Municipal**, répond que le délai est de 12 mois et qu'il y aura des démarches participatives par le bureau mandaté.
- **M. Jérôme Vinay** revient sur le choix des fiches actions citées dans la synthèse de M. Richard. Elles seront choisies durant toute la période (36 mois).
- **M. Romain Richard, Municipal**, indique que le choix aura lieu durant les 12 premiers mois d'élaboration et sera stratégique.
- **M. Jérôme Vinay** demande si les décisions seront soumises à la population.
- **M. Romain Richard** constate qu'il faudra voir le type de gouvernance et la participation.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

**Postulat Groupe Parti Socialiste & sympathisant.e.s
Pour une stratégie d'économie d'eau efficace au niveau communal**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Hélène Richard.
- **Mme Hélène Richard** donne lecture du postulat.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique qu'après discussion en Municipalité, la majorité refuse ce postulat. La Municipalité fait de son mieux et cherche des solutions. La commune est consciente du problème de fuite de son réseau d'eau (environ 20% de perte), les conduites sont changées. La consommation des bâtiments a déjà été étudiée avec des améliorations qui sont citées. La population est sensibilisée par de multiples sites internet. Concernant la proposition d'un fond financier, la question est de savoir comment le financer.

- **M. Florian Meyer** s'interroge sur l'utilité de ce postulat qui va dans le sens du « plan climatique ».
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** connaît bien ce sujet. L'eau est une ressource primordiale, le plan climat en parlera.
- **M. Fabrice Chollet** constate que ce postulat surfe sur l'actualité. La commune a investi beaucoup d'argent pour l'entretien de l'eau et il ne faut pas infantiliser la Municipalité.
- **M. Mehdi Mesbah** se dit déçu de la réponse au postulat et il est persuadé que la Municipalité fait de son mieux. Ce postulat n'est pas contraignant mais constructif. Il invite à réfléchir pour en faire plus.
- **Mme Sandra Feroletto** souhaite entendre la minorité de la Municipalité qui est pour ce postulat.
- **Le Président du Conseil** demande à la Municipalité si elle accepte de donner suite à ce souhait.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que Mme Ryf peut prendre la parole.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, précise que, normalement, la Municipalité est une équipe. Elle constate toutefois que la réponse au postulat est assez facilement intégrable dans le futur plan climatique.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le renvoi du Postulat en Municipalité

Résultat : le renvoi du Postulat en Municipalité est refusé par 31 non, 22 oui et 10 abstentions.

Postulat Mme Christine Bise Demay Panneaux électoraux
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Hutmacher (Mme Bise Demay, a dû quitter la séance du Conseil).
- **Mme Anouk Hutmacher** donne lecture du postulat.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que la majorité de la Municipalité est contre ce postulat. Lors des dernières élections communales, des panneaux ont été fait de façon artisanale et ont été totalement recyclés.
- **M. Philippe Demierre** demande des informations sur les règles en vigueur.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que c'est totalement libre sur le domaine privé mais en faisant attention à la sécurité routière.
- **M. Mehdi Mesbah** constate que les panneaux ne sont pas tous réutilisables. Il faudrait un grand panneau avec la possibilité de mettre des affiches en papier dessus.
- **M. Florian Meyer** se pose la question s'il ne faudrait pas renvoyer ce postulat en commission, car certains aspects sont peu clairs à ce stade.
- **Le Président du Conseil** souhaite une demande formelle de la part de la déposante du postulat. La demande est effectuée.
- **Le Président du Conseil** indique que selon l'art. 73, alinéa 2, il faut 1/5^e des membres qui acceptent. Il passe au vote.
-

Résultat : le renvoi du Postulat de Mme Christine Bise Demay en commission est accepté 26 oui, 32 non et 5 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Françoise Leemann** demande s'il y aura une nouvelle séance participative pour le plan d'aménagement communal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond oui, il y aura une 2^e séance.
- **M. Patrick Minet** demande s'il y a un point de rencontre en cas de problème énergétique et souhaite des informations.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que la Municipalité a eu une première séance d'information avec la Préfecture et le système sur 4 niveaux a été expliqué. Un point de rencontre entre communes est prévu en cas de coupure d'électricité. Le 25 octobre prochain, une autre séance d'information de la Préfecture est organisée.
- **M. Julien Grand** informe que le problème est en cours de traitement par le canton et les communes.
- **M. Fabrice Chollet** demande à la Municipalité d'éviter de parler de « majorité » de la Municipalité lors de prise de décision. Il faut appliquer les règles de la collégialité.
- **M. Christophe Rebetez** félicite le Président du Conseil pour sa première Présidence et relève que le premier citoyen de la commune d'Oron vient d'Essertes, ce qui le réjouit.
- **Mme Sophie Boudry** revient sur les antennes 5G et demande où en est la levée des oppositions.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe qu'actuellement il y a 3 procédures au tribunal et 1 permis de construire délivré. Les opposants vont être informés cette semaine et la voix de recours reste possible.
- **Mme Anouk Hutmacher** demande si Swisscom peut faire délivrer un permis par la Municipalité malgré des oppositions.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, explique le processus en indiquant qu'en cas de synthèse positive du canton, Swisscom peut suspendre la procédure.
- **M. Florian Meyer** demande des précisions au sujet des signatures des postulats. Il remercie la Municipalité pour ses nombreuses communications.
- **Le Président du Conseil** répond qu'un postulat peut être signé par une personne ou l'entier d'un groupe politique.
- **M. Jérôme Vinay** revient sur le Black-out et s'inquiète de savoir comment est prévue l'alimentation de certains appareils médicaux.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond qu'il aura plus d'information lors de la séance organisée par la Préfecture le 25 octobre prochain.
- **M. Mehdi Mesbah** demande si la Municipalité va faire une directive au sujet de l'éclairage des vitrines.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que le nécessaire va être fait et que la Municipalité fait la chasse aux pertes énergétiques dans les bâtiments communaux.
- **M. Mehdi Mesbah** constate que la patinoire sera un gouffre énergétique.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que pour l'instant il n'y a pas de pénurie, donc la patinoire est prévue. S'il devait y avoir une pénurie, bien entendu qu'elle ne sera plus en service. Il est important pour la Municipalité de maintenir ce lieu de rencontre autant pour les écoles que pour la population.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, annonce que le 11 novembre 2022 de 17h à 20h aura lieu la vente du Clos d'Oron avec la dégustation du « Coup de Foudre ».
 - **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir.
- La séance est levée à 22h40

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 25 octobre 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Daniel Pasche	Lorraine Bard

